



HCK

INGÉNIERIE

CATALOGUE FORMATION



HCK
INGENIERIE



- HCK INGÉNIERIE cabinet de conseil, d'audit et de formations, accompagne votre structure sur les enjeux organisationnels et stratégiques que vous rencontrez, dans les domaines de la Qualité,, de l'Hygiène, de la Sécurité, de l'Environnement et du Développement Durable.
- Situé à Marseille, nous intervenons auprès d'entreprises des secteurs Industrie Agro-alimentaire, Artisans des métiers de Bouche, Restaurateur, BTP, Santé, et Médico-Social.



Heithem KHODJA

Consultant - Auditeur - Formateur
Master 2 en Qualité Hygiène et Sécurité
Master 2 en Management et Evaluation des projets

*Hygiène alimentaire en
restauration commerciale*

Qualité Sécurité Environnement

Démarche Santé et Sécurité au travail

Développement durable et RSE

Annexe AQAD

*Règlement intérieur formation HCK INGÉNIERIE
Conditions générales de vente
Bulletin d'inscription*



OBJECTIF

doit permettre aux salariés concernés d'acquérir les capacités nécessaires pour organiser et gérer leurs activités dans des conditions d'hygiène conformes à la réglementation et satisfaisantes pour la clientèle.

Lieu Les Docks, 10 pl de la Joliette
Marseille 13002, France / Intra-entreprise

Accès aux personnes en situation d'handicap



Contact

+33 7 71 66 10 56 / H. KHODJA

contact@hck-ing.com

Durée 2 jour (14 heures)

(délais d'accès 7 jours / selon la disponibilité du stagiaire)

300 euros / jours

Stage intra entreprise: Formules adaptées à vos besoins.

Nous consulter pour devis personnalisé

Validation de formation

Attestation de formation

Modalité d'évaluation et de suivi : QCM d'évaluation

Hygiène alimentaire en restauration commerciale

PUBLIC

cuisinier, plongeur, personnel
en salle, encadrement, responsable
d'établissement de restauration...



PRE-REQUIS

- Aucun

CONTENU

Jour 1 :

- Microbiologie des aliments et moyens de maîtrise des dangers.
- Les origines de la contamination
- Les enjeux de la sécurité des aliments.
- Les moyens de maîtrise : les Bonnes Pratiques d'Hygiène.

Jour 2 :

- Les moyens de maîtrise : les Bonnes Pratiques de Fabrication appliquées à chacune des étapes : de la réception des matières premières à la distribution des produits finis.
- Réglementation relative à l'hygiène des aliments
- HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).
- Traçabilité.
- Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

METHODES PEDDGOIQUES

Méthodes pédagogiques utilisées : apports théoriques, supports multimédias, travaux pratiques, études de cas, échanges collaboratifs, jeux pédagogiques, tutorat individualisé et évaluations formatives et sommatives.



MATERIELS PEDDGOIQUES

Vidéo-projecteur, exemples de documents, documentations pédagogiques stagiaires

Démarche Santé et sécurité au travail

PUBLIC

Commerce, industrie, salariés du secteur
industrie, bâtiment ou commerce,
quelque soit le contrat de travail

PRE-REQUIS

- Aucun



CONTENU

Jour 1 :

Fondamentaux et analyse des risques

- Cadre réglementaire SST
- Identification des risques professionnels (TMS, RPS, chimiques, organisationnels)
- Notions d'accident du travail et de trajet
- Introduction à l'ergonomie : principes, exemples d'application terrain
- Analyse de situations de travail et repérage des risques ergonomiques

Jour 2 :

Prévention, ergonomie appliquée et plan d'action

- Ergonomie appliquée
- Principes de prévention
- Intégration dans le DUERP et suivi d'un plan d'actions SST
- Sensibilisation des équipes, culture sécurité, communication interne
- Atelier final : plan d'amélioration SST avec leviers ergonomiques
- Évaluation des acquis (quiz + synthèse collective)

METHODES PEDDOGIQUES



Méthodes pédagogiques utilisées : apports
théoriques, supports multimédias, travaux pra-
tiques, études de cas, échanges collaboratifs, jeux
pédagogiques, tutorat individualisé et évaluations
formatives et sommatives.



MATERIELS PEDDOGIQUES

- Diaporamas, vidéos, échanges
Vidéo-projecteur,
documentations pédagogiques stagiaires



OBJECTIF

- Comprendre le cadre réglementaire de la santé sécurité au travail.
- Identifier les risques professionnels dans l'entre-
prise.
- Intégrer l'ergonomie dans l'analyse des situations
de travail.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention
durable et participative.

Lieu Les Docks, 10 pl de la Joliette
Marseille 13002, France / Intra-entreprise

Accèsibles aux personnes en situation d'handicap



Contact

+33 7 71 66 10 56 / H. KHODJA

contact@hck-ing.com

Durée 2 jour (14 heures)

(délais d'accès 7 jours / selon la disponibilité du stagiaire)

300 euros / jours

Stage intra entreprise: Formules adaptées à vos besoins.

Nous consulter pour devis personnalisé

Validation de formation

Attestation de formation

Modalité d'évaluation et de suivi : QCM d'évaluation





OBJECTIF

- Comprendre les enjeux du développement durable, les fondements de la RSE, et construire une démarche responsable adaptée à son organisation

Lieu Les Docks, 10 pl de la Joliette
Marseille 13002, France / Intra-entreprise

Accèsibles aux personnes en situation d'handicap



Contact

+33 7 71 66 10 56 / H. KHODJA

contact@hck-ing.com

Durée 2 jour (14 heures)

(délais d'accès 7 jours / selon la disponibilité du stagiaire)

300 euros / jours

Stage intra entreprise: Formules adaptées à vos besoins.

Nous consulter pour devis personnalisé

Validation de formation

Attestation de formation

Modalité d'évaluation et de suivi : QCM d'évaluation

Développement durable et RSE

PUBLIC

Chef d'entreprise, Salarié



PRE-REQUIS

- Aucun

CONTENU

Jour 1 :

Fondamentaux du développement durable et de la RSE

- Enjeux globaux, Objectifs de Développement Durable (ODD), acteurs clés
- Cadres de référence : ISO 26000, réglementation, labels
- Les 3 piliers : environnement, social, économique
- Diagnostic RSE : cartographie des enjeux, parties prenantes, pratiques existante

Jour 2 :

Stratégie RSE et mise en œuvre opérationnelle

- Élaboration d'une stratégie RSE (plan d'action, priorisation, indicateurs)
- Communication responsable, reporting extra-financier, transparence
- Outils d'intégration RSE : achats responsables, éco-gestes, inclusion
- Atelier : construction d'une mini-démarche RSE adaptée à son activité
- Évaluation des acquis (auto-positionnement + restitution)



METHODES PEDDOGIQUES

Méthodes pédagogiques utilisées : apports théoriques, supports multimédias, travaux pratiques, études de cas, échanges collaboratifs, jeux pédagogiques, tutorat individualisé et évaluations formatives et sommatives.



MATERIELS PEDDOGIQUES

- Diaporamas, vidéos, échanges Vidéo-projecteur, documentations pédagogiques stagiaires

Règlement Intérieur Formation HCK INGÉNIERIE

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

A titre d'exemple :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ; - De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
 - de manger dans les salles de cours ;
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ; - Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque

l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation. Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise / de l'organisme de formation (à préciser).

Article 7 :

CONVENTION DE STAGE

Nos formations entrent dans le cadre d'une convention de formation : Contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-1 du code du travail.

MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû à la réception de la facture. A régler : par chèque bancaire, postal...

CONDITION D'ANNULATION

Désistement du stagiaire

- Jusqu'à 10 jours calendaires avant le début de la session, HCK INGÉNIERIE procédera au remboursement de l'acompte ou au report à une session ultérieure.
- Moins de 10 jours calendaires avant le début de la session, L'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 250 Euros à HCK INGÉNIERIE.

En cas de réalisation partielle (valable dès la 1ère heure de formation) :

L'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 100% du montant total de la prestation

ANNULATION PAR HCK INGÉNIERIE

HCK INGÉNIERIE se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre dans les groupes ou d'annuler pour des raisons générales d'organisation, au plus tard 15 jours avant la date du début du stage. HCK INGÉNIERIE s'engage à proposer dans les meilleurs délais une autre date de formation et d'effectuer une réduction de 20% du prix de ladite formation.

NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

HÉBERGEMENT

A votre demande, une liste d'hôtels proches du lieu du stage ainsi que leurs accès vous sera envoyée.

STAGES INTRA ENTREPRISE

Prix établis sur devis.

ATTESTATION DE STAGE

Une attestation de stage est transmise sous huitaine à l'issue de la formation



1.50 Rév 5

BULLETIN D'INSCRIPTION

Raison Sociale :	
Code APE :	
Adresse :	
Tél :	... Fax :
Activité principale de l'Entreprise :	
Nom du Responsable Formation :	

Formation choisie	Nom et fonction des participants	Dates	Frais d'inscription

TOTAL H.T



TVA



TOTAL T.T.C



BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A HCK INGÉNIERIE

6 rue Chateaubriand, 13007, Marseille

ou par mail : contact@hck-ing.com

☒ Votre entreprise	Nom :
☒ Votre fonds d'assurance Formation)	Adresse :
☒ Autre)	

Cachet de l'entreprise

Etabli le à

Signature

Important : Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée d'un acompte de 20 % de la valeur totale du stage par chèque ou virement

HCK INGÉNIERIE

Conseil - Audit - Formation



Contact

Siège social : 6 rue Chateaubriand, 13007, Marseille France

Mail : contact@hck-ing.com

Site web : www.hck-ing.com

Téléphone : + 33 7 71 66 10 56